

JF/JPD N° 111965

Contacts Ifop :

Jérôme Fourquet / Jean-Philippe Dubrulle

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

Tél : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com



pour



Les Français et l'interruption volontaire de grossesse

Résultats détaillés

10 février 2014

Sommaire

- 1 - La méthodologie	1
- 2 - Les principaux enseignements	4
- 3 - Les résultats de l'étude.....	7
Les conditions d'interruption volontaire de grossesse les plus adaptées à notre époque.....	8

- 1 -

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Retrouvez les sondages et analyses de l'Ifop sur :



iPhone



iPad



www.ifop.com



@ifopopinion



Ifop Opinion

Etude réalisée par l'Ifop pour :	Sud Ouest Dimanche
Echantillon	Echantillon de 1 016 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.
Mode de recueil	Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing).
Dates de terrain	Du 5 au 7 février 2014.

Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCE						
<i>Taille de l'échantillon</i>	<i>Si le pourcentage trouvé est...</i>					
	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3 000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8
4 000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
5 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
6 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
8 000	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
10 000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

- 2 -

Les principaux enseignements

Alors que le gouvernement espagnol a décidé de restreindre les conditions d'accès à l'IVG et que le Parlement français vient de modifier symboliquement la rédaction d'un article de la Loi Veil du 17 janvier 1975, l'Ifop a reposé pour *Sud-Ouest Dimanche* une question que notre institut avait posée il y a quarante ans. La mise en regard des résultats de nos deux enquêtes permet de mesurer que l'opinion des Français sur les conditions d'avortement a changé de manière très significative. Alors qu'en septembre 1974, à quelques mois du vote de la loi, un peu moins de la moitié des Français (48%) était favorable à ce que l'on autorise l'IVG sur demande de la femme quand celle-ci estimait ne pas être en mesure d'élever un enfant (à cause de ses « conditions matérielles ou morales d'existence »), cette position est aujourd'hui partagée par trois quarts des Français (75%).

Si l'attitude de la société française s'est donc fortement libéralisée concernant l'IVG, il n'en demeure pas moins qu'un quart des personnes interrogées en 2014 considèrent qu'il faut poser des limites au droit à l'avortement. Pour 19% des Français, cela passe par n'autoriser l'interruption de grossesse que dans certains cas limités et précis (contre 25% en 1974), alors que 6% déclarent que l'IVG ne doit être autorisée que lorsque de la vie de la femme est en danger. On notera que c'est sur cette position la plus radicale que le recul a été le plus important : -18 points, 24% des Français adhérant à cette position en 1974.

Autre fait marquant et allant à rebours de certaines idées-reçues, on observe que dans la France d'aujourd'hui, il n'existe pas de réel clivage de sexe ou d'âge sur les conditions d'interruption volontaire de grossesse. En effet, hommes et femmes se prononcent tout autant pour une autorisation extensive de l'IVG à respectivement : 74 et 77%. L'enquête réalisée par l'Ifop en 1974 avait d'ailleurs elle aussi montré que les hommes et les femmes portaient le même jugement sur la question. En revanche, à l'époque, les positions divergeaient très sensiblement selon l'âge. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le clivage générationnel qui existait en 1974 - « seuls » 35% des personnes âgées de 65 ans et plus étaient favorables à cette autorisation extensive de l'IVG contre 53 % des moins de 35 ans - s'est effacé avec le renouvellement des générations et les mutations de la société. Désormais, la proportion de personnes favorables à une autorisation sans restriction de l'IVG atteint le même niveau (77 %) parmi les moins de 35 ans et les 65 ans et plus, qui avaient 25 ans ou plus au moment du vote de la loi.

Si l'opinion française est massivement acquise à un recours à l'IVG sans condition, une minorité non négligeable, représentant un quart de la population totale mais aussi un quart des femmes et des jeunes, souhaiterait que cette pratique soit plus encadrée. L'absence de différences entre les résultats observés, d'une part, parmi les hommes et les femmes et, d'autre part, selon les différentes tranches d'âge, indique que d'autres clivages sont à l'œuvre sur cette question. L'opposition à un accès sans condition à l'IVG se structure d'abord sur une appartenance religieuse et, en second lieu, selon la sympathie partisane.

Ainsi, 47 % des catholiques pratiquants sont partisans de l'instauration de conditions d'accès contre 25 % dans l'ensemble de la population, 24 % parmi les non-pratiquants et 15 % chez les sans religion. Si les catholiques pratiquants se révèlent être le groupe social le moins libéral sur l'IVG, une courte majorité d'entre eux (53 %) est néanmoins favorable à une liberté totale d'avortement alors que ce n'était le cas que de 37% des catholiques pratiquants interrogés en 1974. De la même façon, les plus restrictifs à l'égard du droit à l'avortement ne représentent aujourd'hui que 13% des catholiques pratiquants, soit 17 points de moins qu'à la veille du vote de la loi Veil.

Au regard de la proximité politique, on remarque que quelle que soit l'époque, les sympathisants de gauche se révèlent plus favorables à un droit extensif à l'avortement que les électeurs de droite, même si l'écart s'est réduit à la faveur d'un mouvement de rattrapage opéré dans l'électorat de droite. Les sympathisants de la majorité giscardienne en 1974 n'étaient favorables qu'à 33 % à cette mesure qui était en revanche déjà soutenue par une nette majorité à gauche : 61 % parmi les électeurs socialistes et 72 % dans l'électorat communiste.

Quarante ans plus tard, le rapport de force s'est totalement inversé à droite puisque ce sont désormais 67 % des proches de l'UMP qui adhèrent à une vision extensive du droit à l'IVG (+ 44 points par rapport à 1974). Les électeurs de gauche sont toujours davantage en pointe, avec pas moins de 86 % dans l'électorat socialiste et 87 % dans celui du Front de Gauche, soit des progressions plus limitées (mais la gauche était déjà largement convaincue), respectivement +25 et +15 points. On notera, pour finir, qu'à l'instar de Marine Le Pen, une nette majorité des sympathisants du FN (64 %) est favorable à cette conception ouverte, quand une minorité, 36 %, est en phase avec Jean-Marie Le Pen, qui conformément à la position historique de son parti sur le sujet, a déclaré soutenir la récente décision espagnole de restreindre le droit à l'avortement.

- 3 -

Les résultats de l'étude

Les conditions d'interruption volontaire de grossesse les plus adaptées à notre époque

Question : Entre ces différentes situations, quelle est celle qui vous paraît la mieux adaptée à notre époque ?

- Evolution depuis 1974 -

	<i>Rappel Ensemble des Français Septembre 1974¹ (%)</i>	Ensemble des Français Février 2014 (%)
• Autoriser l'interruption de grossesse effectuée par un médecin lorsque la femme le demande parce qu'elle estime que ses conditions matérielles ou morales d'existence ne lui permettent pas d'avoir un enfant	48	75
• N'autoriser l'interruption de grossesse que dans certains cas limités et précis	25	19
• N'autoriser l'interruption de grossesse que dans un seul cas, lorsque la vie de la femme est en danger	24	6
— Ne se prononcent pas	3	-
TOTAL	100	100

¹ Etude Ifop pour Délégation générale à l'information et le Ministère de la Santé réalisée en face à face du 19 au 23 novembre 1974 auprès d'un échantillon de 824 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Les conditions d'interruption volontaire de grossesse les plus adaptées à notre époque

Question : Entre ces différentes situations, quelle est celle qui vous paraît la mieux adaptée à notre époque ?

	Ensemble des Français Février 2014 (%)	Pratique religieuse		
		Catholiques pratiquants (%)	Catholiques non pratiquants (%)	Sans religion (%)
• Autoriser l'interruption de grossesse effectuée par un médecin lorsque la femme le demande parce qu'elle estime que ses conditions matérielles ou morales d'existence ne lui permettent pas d'avoir un enfant	75	53	75	85
• N'autoriser l'interruption de grossesse que dans certains cas limités et précis	19	34	22	11
• N'autoriser l'interruption de grossesse que dans un seul cas, lorsque la vie de la femme est en danger	6	13	3	4
TOTAL	100	100	100	100

Les conditions d'interruption volontaire de grossesse les plus adaptées à notre époque

Question : Entre ces différentes situations, quelle est celle qui vous paraît la mieux adaptée à notre époque ?

	Autoriser l'interruption de grossesse effectuée par un médecin lorsque la femme le demande parce qu'elle estime que ses conditions matérielles ou morales d'existence ne lui permettent pas d'avoir un enfant		N'autoriser l'interruption de grossesse que dans certains cas limités et précis		N'autoriser l'interruption de grossesse que dans un seul cas, lorsque la vie de la femme est en danger	
	Rappel Sept. 1974 (%)	Ensemble Fév. 2014 (%)	Rappel Sept. 1974 (%)	Ensemble Fév. 2014 (%)	Rappel Sept. 1974 (%)	Ensemble Fév. 2014 (%)
Ensemble des Français	48	75	25	19	24	6
SEXE						
• Hommes.....	49	74	27	19	20	7
• Femmes	47	77	24	18	26	5
AGE						
• Moins de 35 ans	53	77	24	16	22	7
• 35 à 49 ans	49	73	23	21	24	6
• 50 à 64 ans	42	76	27	18	27	6
• 65 ans et plus	35	77	28	20	30	3
RELIGION						
• Catholiques pratiquants.....	37	53	29	34	30	13
PROXIMITÉ POLITIQUE						
• Parti Communiste / Front de Gauche ...	72	87	11	10	17	3
• Gauche Socialiste / Parti Socialiste	61	86	21	10	17	4
• Majorité présidentielle (1974) / UMP ..	33	67	37	29	28	4

Les conditions d'interruption volontaire de grossesse les plus adaptées à notre époque

	Autoriser l'interruption de grossesse effectuée par un médecin lorsque la femme le demande parce qu'elle estime que ses conditions matérielles ou morales d'existence ne lui permettent pas d'avoir un enfant (%)	N'autoriser l'interruption de grossesse que dans certains cas limités et précis (%)	N'autoriser l'interruption de grossesse que dans un seul cas, lorsque la vie de la femme est en danger (%)
ENSEMBLE	75	19	6
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)			
Homme	74	19	7
Femme	77	18	5
AGE DE L'INTERVIEWE(E)			
Moins de 35 ans	77	16	7
18 à 24 ans	79	13	8
25 à 34 ans	76	17	7
35 ans et plus	75	20	5
35 à 49 ans	73	21	6
50 à 64 ans	76	18	6
65 ans et plus	77	20	3
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)			
ACTIF	75	19	6
CSP+	76	19	5
Artisan ou commerçant	71	23	6
Profession libérale, cadre supérieur	81	17	2
Profession intermédiaire	76	21	3
CSP-	74	18	8
Employé	76	18	6
Ouvrier	71	19	10
INACTIF	77	18	5
Retraité	78	19	3
Autre inactif	74	17	9
STATUT DE L'INTERVIEWE(E)			
Salarié du secteur privé	76	19	5
Salarié du secteur public	73	19	8
Indépendant sans salarié / Employeur	72	19	9
CATEGORIE D'AGGLOMERATION			
Communes rurales	77	19	4
Communes urbaines de province	74	20	6
Agglomération parisienne	81	14	5
REGION			
Région parisienne	81	14	5
Province	74	20	6
Nord est	68	24	8
Nord ouest	74	19	7
Sud ouest	80	18	2
Sud est	79	16	5
PROXIMITE POLITIQUE			
Gauche	86	11	3
LO / NPA (*)	79	16	5
Front de Gauche	87	10	3
Parti Socialiste	86	10	4
Europe Ecologie / Les Verts	83	17	-
Modem	81	14	5
Droite	66	28	6
UDI	66	31	3
UMP	67	29	4
Front National	64	26	10
Aucune formation politique	77	17	6
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2012 (1er tour)			
Jean-Luc Mélenchon	87	10	3
François Hollande	90	7	3
François Bayrou	83	11	6
Nicolas Sarkozy	70	26	4
Marine Le Pen	61	28	11
RELIGION			
Catholique	72	24	4
Catholique pratiquant	53	34	13
Catholique non pratiquant	75	22	3
Autre religion	56	24	20
Sans religion	85	11	4

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs